

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 8
votants : 10
absents : 7

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME GOUIN, M LÉON, M NOURY, M PLANNELLES-GARCIA

Absents excusés : MME EPRON, M GOBÉ, MME HAVARD, MME LANCIEN, MME PENLOUP

Ont donné pouvoir : MME MARY pouvoir à M BAZILLE, MME MY pouvoir à M RONCERAY

Secrétaire de séance : Madame GOUIN Cécile

N°2024065 - Objet : Vente du silo à bois à l'entreprise Techniwest

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition de l'entreprise TECHNIWEST pour l'acquisition du silo à bois de l'entreprise Techniwest dont nous n'avons pas l'utilité.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter la somme de 1 000 € TTC pour la vente du silo à bois.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **Acceptent** de vendre le silo à bois pour la somme de 1 000€ TTC.
- **Donnent** tous pouvoirs à Monsieur Marcel RONCERAY, Maire, ou l'un de ses adjoints pour réaliser cette opération et signer les documents s'y rapportant.

**Le secrétaire de séance,
Cécile GOUIN**



**Fait et délibéré en séance le 19 septembre 2024
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**



Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20240919-2024065-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2024